



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2016-08-005

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2016

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2016-08-27-001 - Arrêté n° 2016-1-960 accordant délégation de signature au lieutenant-colonel Didier MARCAILLOU, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher et à son adjointe. (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2016-08-27-001

Arrêté n° 2016-1-960 accordant délégation de signature au lieutenant-colonel Didier MARCAILLOU, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher et à son adjointe.



PRÉFET DU CHER

Préfecture
Direction de la
réglementation et des
libertés publiques

ARRÊTÉ N° 2016-1-960

**accordant délégation de signature
au lieutenant-colonel Didier MARCAILLOU
Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher
et à son adjointe**

La Préfète du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment l'article 43,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Mme Nathalie COLIN, Préfète du Cher,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'intérieur et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Cher du 11 février 2016 nommant le lieutenant-colonel Stéphanie DUCHET, directrice départementale adjointe des services d'incendie et de secours du Cher, à compter du 1^{er} mars 2016,

Vu l'arrêté conjoint du Ministre de l'intérieur et du Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Cher du 8 juillet 2016 nommant le lieutenant-colonel Didier MARCAILLOU, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher, à compter du 1^{er} septembre 2016,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée au lieutenant-colonel Didier MARCAILLOU, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher, à l'effet de signer, pour les matières relevant de ses attributions, à l'exception de celles le concernant personnellement :

- les bordereaux d'envoi, de transmission de pièces et dossiers,
- les copies conformes de pièces ou de documents,
- les ampliations d'arrêtés,
- les ordres de missions,

et les documents dans les domaines suivants :

- direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers,
- direction des actions de prévention relevant du service départemental d'incendie et de secours,
- contrôle et coordination de l'ensemble des corps communaux et intercommunaux.

Article 2 : En application de l'article 43 du décret du 29 avril 2004 susvisé, délégation de signature est également donnée au lieutenant-colonel Stéphanie DUCHET, adjointe au lieutenant-colonel Didier MARCAILLOU, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier et dans les conditions énoncées à l'article L1424-33 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cher, le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Cher ainsi que son adjointe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 27 août 2016

La Préfète

signé : Nathalie COLIN